

**LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES**

Vu le code de justice administrative ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Elisabeth JAYAT, vice-président
Monsieur David LABOUYSSE, premier conseiller
Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS, premier conseiller
Monsieur Gaëtan GIRARD, premier conseiller

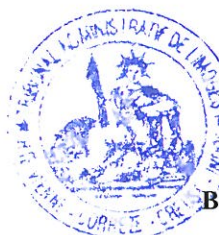
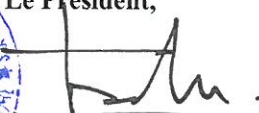
Sont autorisés à exercer, par délégation, à compter du 1^{er} septembre 2015, les pouvoirs conférés par les articles L. 774-1 et R. 222-13 du code de justice administrative au juge statuant seul.

Article 2 : Monsieur Loïc PANIGHEL, conseiller

Est autorisé à exercer, par délégation, à compter du 1^{er} septembre 2015, les pouvoirs conférés par l'article R.222-13 du code de justice administrative au juge statuant seul.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Région Limousin et du département de la Haute-Vienne, au Préfet du département de la Corrèze, au Préfet du département de la Creuse et au Préfet du département de l'Indre.

Fait à Limoges, le 24 AGUT 2015

 Le Président,

Bernard ISELIN